

D'où provient l'électricité des SiL ?

Conformément à l'Ordonnance fédérale sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM), les Services industriels de Lausanne vous renseignent sur la composition et la provenance de l'électricité qu'ils ont fournie en 2018.

MARQUAGE DE L'ÉLECTRICITÉ

Votre fournisseur d'électricité : Services industriels de Lausanne (SiL)
 Contact : Tél. 0842 841 841 / www.lausanne.ch/sil
 Année de référence : 2018

L'ensemble du courant fourni à nos clients a été produit à partir de :	Total	En Suisse
Energies renouvelables	93.2%	82.2%
Energie hydraulique	86.6%	75.6%
Autres énergies renouvelables	1.0%	1.0%
Energie solaire photovoltaïque ¹	0.7%	0.7%
Energie éolienne	0.3%	0.3%
Courant au bénéfice de mesures d'encouragement²	5.6%	5.6%
Energies non renouvelables	6.8%	6.8%
Energie nucléaire	1.8%	1.8%
Agents énergétiques fossiles	5.0%	5.0%
Déchets	5.0%	5.0%
Total	100.0%	89.0%

¹ Dont 0.2% d'électricité solaire photovoltaïque au bénéfice de mesures d'encouragement cantonales vaudoises.

² Courant au bénéfice de mesures d'encouragement :

46.3% force hydraulique, 18.3% énergie solaire, 2.7% énergie éolienne, 32.7% biomasse et biomasse issue de déchets, 0% géothermie.

Les Services industriels de Lausanne participent directement et indirectement aux objectifs de production à partir d'énergies renouvelables de la Confédération. A ce titre, les ouvrages suivants bénéficient de mesures d'encouragement :

- Petite centrale hydroélectrique du Capelard (Lausanne, Vallée de la Jeunesse) ;
- Eolienne Mont d'Ottan (Vernayaz, Vallée du Rhône) ;
- Centrales solaires photovoltaïques (Manège du Chalet-à-Gobet 1, chantier naval de la CGN, bâtiment Le Boscal au Chalet-à-Gobet, aéroport de la Blécherette 1).